

Taxe d'Apprentissage 2024

Affectation du solde



Ensemble,
Formons vos ingénieurs

. Génie des Procédés
. Énergétique
. Génie Électrique et
Informatique Industrielle

Pourquoi choisir l'ENSGTI ?

> Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'entreprise (contrat d'apprentissage, de professionnalisation)

> Un accès à des métiers d'avenir au coeur des enjeux sociétaux

> Un lien étroit avec la recherche

> Une véritable politique d'ouverture à l'international



La priorité absolue de l'ENSGTI reste d'offrir une formation professionnalisante de qualité, répondant aux attentes des entreprises. L'Ecole mobilise ainsi d'importants moyens humains, matériels et financiers pour :

- donner accès aux élèves à une part d'enseignement dispensée par des professionnels en poste dans l'industrie,
- mettre à leur disposition des installations de travaux pratiques (pilotes) conformes à ce qu'ils retrouveront dans leur vie d'ingénieur,
- leur permettre de maîtriser les logiciels de simulation utilisés dans leur métier,
- faciliter leur vie sociale d'hommes et de femmes au cours de leurs études supérieures.

Par ailleurs, les nouvelles pratiques mises en place depuis la crise sanitaire sont amenées à être pérennisées et amplifiées : augmentation du travail en autonomie, digitalisation des enseignements quand cela est pertinent, mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations/écoles, accès aux formations à des étudiants distants.

La taxe d'apprentissage que vous accepterez de nous donner rendra tout cela possible, et d'une façon générale, contribuera à ouvrir, moderniser et professionnaliser notre formation. Elle représente une part significative de notre budget et, sans vous, l'ENSGTI pourrait difficilement faire face à l'ensemble de ces défis.

Merci pour votre soutien, merci pour nos élèves, merci pour vos prochains stagiaires, élèves en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et futurs collaborateurs.



Jean-Michel RENEAUME
Directeur de l'ENSGTI

[En savoir + : consulter notre site](#)



Participez à la formation de vos futurs collaborateurs !



En tant que Président de Chemparc, je souhaite témoigner que L'ENSGTI participe activement au développement industriel local, en formant des ingénieurs en Energétique, en Procédés ou en Génie Electrique et Informatique Industrielle directement opérationnels, et qui sont en pleine adéquation avec les défis que doivent relever nos entreprises.

De par mon expérience professionnelle à l'international, je peux également attester de la très grande qualité de cette formation qui permet à ses ingénieurs diplômés de s'adapter partout, en France comme à l'étranger, avec beaucoup de succès. L'ENSGTI porte des valeurs locales et de grande proximité avec ses élèves, mais aussi d'excellence qui lui permet de concurrencer les plus grandes formations internationales.

La taxe d'apprentissage que vous pourrez verser à L'ENSGTI constituera pour cette école un soutien essentiel. En effet les moyens financiers restent primordiaux pour assurer la qualité de la formation, favoriser l'accès des élèves ingénieurs au monde professionnel et pour que les entreprises disposent des ressources et des compétences nécessaires à leur développement. C'est pour cela que je soutiens pleinement leur démarche et que je vous encourage à les aider.



Pierre Nerguararian
Président de CHEMPARC

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

- > Les entreprises doivent toujours choisir les bénéficiaires du solde de leur taxe d'apprentissage.
- > La désignation se fait par la plateforme **SOLTéA**, du 27 mai au 2 août 2024, ou du 12 août au 4 octobre 2024.
- > Vous nous trouverez sur cette plateforme :
 - avec notre nom « **ENSGTI** »,
 - avec notre code UAI : « **0641846J** »,
 - ou via le lien direct <https://bit.ly/EnsgtiSoltea> (après connexion avec vos identifiants Net-Entreprises)

Dans votre espace SOLTéA, vous pouvez enregistrer jusqu'à 5 contacts et activer l'option « visualisation des contacts ». Ceci n'est pas automatique, mais c'est très important pour nous, pour mieux échanger avec vous et pour vous adresser nos remerciements.

Pour 2024, la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des Dépôts, a été améliorée pour faciliter son usage par les entreprises : nous restons à votre écoute et nous pouvons vous conseiller en cas de difficulté. N'hésitez pas à nous contacter et à nous informer de vos choix.

Merci par avance pour votre soutien.